

Dans chaque région, un conseil régional ou interrégional de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes assure les missions définies dans le Code de la santé publique

Missions générales

- Veille au maintien des principes de moralité, de probité et de compétence indispensables à l'exercice de la masso-kinésithérapie.
- Veille à l'observation, par tous ses membres, des droits, devoirs et obligations professionnels, ainsi que des règles édictées par le code de déontologie.
- Assure la défense de l'honneur et de l'indépendance de la profession de masseur-kinésithérapeute.
- Peut organiser toute œuvre d'entraide au bénéfice de ses membres et de leurs ayants droit.
- Peut être consulté par le ministre chargé de la santé, notamment sur les questions relatives à l'exercice de la profession de masseur-kinésithérapeute.

Composition du conseil (2011-2014)

Bureau

Dominique PELCA, Président ; Alain CHOULOT, Vice-président ; Bernard CODET, Vice-président ; Christian FAUSSER, Vice-président ; Eric DELEZIE, Secrétaire général ; Yannick AH PINE, Secrétaire général adjoint ; Eric CHARUEL, Trésorier.

Conseillers suppléants

Marie-Françoise DUFFRIN ; Pierre BAUDUIN ; Gilbert LEBIHAN ; Solange ROSSIGNOL GUEGUEN ; Bernard GAUTIER ; Roland ROCTON ; Valérie GAY ; Marc CLIMAUD ; Monique BEDEL

Missions spécifiques

- Représentation de la profession auprès des instances régionales.
- Coordination des neuf conseils départementaux de l'interrégion.
- Gestion de la Chambre Disciplinaire de Première Instance et de la Section des Assurances Sociales.
- Organisation de l'Evaluation des Pratiques Professionnelles (EPP) en liaison avec le Conseil National de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes et la Haute Autorité de Santé.
- Il statue sur les demandes de recours portées contre les décisions des conseils départementaux sur des inscriptions ou des refus d'inscription au tableau de l'Ordre.
- Il prononce les décisions de suspension temporaire d'exercice dans les cas d'infirmité ou d'état pathologique.

Conseillers

Jean-Louis BESSE ; Philippe BOISSON ; Jean-Claude CHARLES ; Pascal DUBUS ; Philippe KEPEKLIAN ; Lucienne LETELLIER ; Jean-Marc MOREAU ; Christine PELCA-POIVRE ; Marc PEYTOUR ; Christian PIERRE FRANCOIS ; Odile SANDRIN ; Florent TEBOUL.

Salariés

Virginie TADOUNT, Assistante de direction ; Séverine PENHOAT, Secrétaire administrative, Marie GALIEGUE, Greffière.

Cet atlas signe l'aboutissement de la première étape d'un projet du Conseil Interrégional de l'Ordre de Masseurs-Kinésithérapeutes d'Ile de France et de La Réunion (CIROMK IdF-La Réunion) consistant à mettre à la disposition des institutionnels, des professionnels de santé, ainsi que des usagers les données utiles relatives à la couverture des territoires franciliens et réunionnais par les kinésithérapeutes (MK).

Ces données actualisées, directement issues du tableau de l'Ordre (fin 2013), s'appuient sur une géolocalisation à l'adresse professionnelle des masseurs-kinésithérapeutes de nos deux régions. Elles doivent à terme permettre d'aborder des analyses plus qualitatives, répondant ainsi aux questions vives d'actualité qui interrogent spécificités d'exercice, disponibilité, degré de stabilité prévisible de l'offre de soins, potentiels pôles de coopérations entre professionnels de santé...

La première partie de ce document vous propose des cartes régionales et départementales où les points représentent les adresses d'implantation des MK.

La deuxième partie présente la densité des MK libéraux en référence à une population de 100 000 habitants et par commune. Nous avons fait le choix d'ajouter aux cartes les données relatives à la superficie

du territoire, à la densité de la population au km², comparées à celles de la région.

La troisième partie reflète la moyenne d'âge des MK par commune. Les tableaux associés permettent de différencier le genre des professionnels, ainsi que leur type d'exercice, libéral ou salarié.

Une attention particulière aux plus de 60 ans fait l'objet d'une présentation spécifique.

Ensuite, et pour finir avec ce premier document, nous ouvrons l'analyse sur les mouvements, ou flux, des professionnels au sein de notre inter région, à travers quelques variables non exhaustives (admission d'étudiants dans les IFMK franciliens ou numerus clausus et autorisations d'exercice délivrées par les commissions ad hoc).

Dans sa version électronique, ce document peut être totalement repaginé, afin de satisfaire des besoins locaux (aujourd'hui à l'échelle du département).

Une première étape est franchie, la deuxième se profile, dans l'objectif de participer activement aux travaux relatifs aux Schémas Régionaux d'Organisation des Soins Océan Indien et Francilien (SROS).

Dominique PELCA, Président